

# Taxe apprentissage 2023

Chaque année, le lycée Champollion accueille **plus de 900 jeunes** pour des formations générales, technologiques et professionnelles dans *le secteur de la productique, l'électricité, l'électrotechnique, l'accueil et l'assistance à la gestion des organisations*.

Pour devenir un **partenaire actif** dans la formation de nos jeunes, **vos futurs salariés**, les préparer à une **insertion professionnelle réussie**, **SOUTENEZ** le lycée grâce au versement de la taxe d'apprentissage.

Votre versement participe à l'acquisition d'**équipements, logiciels professionnels performants** pour une **formation de qualité** et au développement de la relation école/entreprises par le biais de projets.

## CONSTRUISEZ L'AVENIR AVEC NOUS !

Comment verser au lycée Champollion ?



SOLTéA, plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage

Sur le site SOLTEA (<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>)

1 - indiquer le nom de l'établissement : lycée Champollion

2 - renseigner le code UAI : 0460010L pour le lycée général et technologique  
0460032K pour le lycée professionnel

3 - Possibilité de flécher une ou plusieurs formations en indiquant son intitulé lors du versement.

## Votre obligation fiscale devient investissement pour l'avenir !

Pour de plus amples renseignements, contacter le lycée au 05.65.34.27.91

